Le Pen vs Ruquier : le parquet retient l'injure publique

22/01/2013 à 15h21

Pour deux dessins sur Marine Le Pen montrés à l'antenne, Laurent Ruquier est renvoyé devant le tribunal correctionnel.

Le procès opposant Marine Le Pen à Laurent Ruquier aura bien lieu. Deux procès en fait. Le procureur de la République a estimé que les deux dessins litigieux montrés par l'animateur dans On n'est pas couché méritaient le caractère d'injures publiques. Il n'y a pas le feu au lac : les procès devraient se tenir… dans un an.

Le 7 janvier 2012, en pleine campagne présidentielle, Laurent Ruquier avait, au cours de sa revue de presse, montré sur France 2 une collection d'affiches électorales parodiques des candidats réalisées par Charlie Hebdo. L'affiche représentant Marine Le Pen était, effectivement, peu flatteuse : en guise de candidate, le dessinateur Charb avait représenté un étron surmonté de ce slogan : "Le Pen, la candidate qui vous ressemble". […]

Le Point

(merci à Baygon)